

## Mission rencontre avec un donneur d'ordre sur le salon IFAT 2024



13.-17. Mai 2024  
Messe München

Salon leader mondial de l'eau, du **traitement des eaux**, de la **gestion des déchets** et des **matières premières**, IFAT est un véritable moteur du développement des **technologies environnementales de haute qualité**.

Pôle européen de référence dans le secteur de la **chimie**, des **industries de procédés** et de l'**environnement**, AXELERA vous propose de participer au salon IFAT et de faire partie de sa **délégation co-exposante** sur son stand au Pavillon Business France.

Cette mission aura lieu **du lundi 13 au vendredi 17 mai 2024**. Elle vous donnera accès à un **stand collectif AXELERA sur le pavillon de Business France**, à un **parcours de rencontres qualifiées** selon votre domaine d'expertise, et à un **atelier d'interclustering** rassemblant d'autres pôles de compétitivité internationaux.

Ce sera l'opportunité d'**échanger**, de **nouer des partenariats** et d'engager des **relations d'affaires durables**.

*Cette mission est ouverte aux PME, start-up, ETI de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.*

Votre contact :  
**Rim KENZARI**

[rim.kenzari@axelera.org](mailto:rim.kenzari@axelera.org)

Cette opération  
est soutenue par

# ESPACE COLLECTIF AXELERA - CONDITIONS :

Le stand collectif «clé en main» AXELERA sur le Pavillon Business France de 12m<sup>2</sup> est composé de :

- 1 comptoir
- 1 tabouret
- 1 table
- 3 chaises
- 1 placard encastré
- 1 panneau de communication global type mur de logos

## TARIFS

- **2 500 €HT\*** pour les entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- **500 €HT** pour les participants supplémentaires

*\* Ce tarif n'inclut pas les frais de transport et d'hébergement. Vous avez également la possibilité de bénéficier d'une subvention sur vos frais de déplacement et frais de séjour pour un montant de 840 €HT maximum. La subvention est réservée aux 6 premières PME/ETI inscrites régionales implantées en AURA.*

*Les frais de voyage forfaitaires de 600 € pour un aller/retour et frais de séjour forfaitaires de 216 €/jour (subventionnés à 50%)*

## Ce tarif comprend :

- Participation à un webinaire de sensibilisation
- Parcours de rencontres qualifiées avec les acteurs du marché
- Référencement sur le e-catalogue Business France
- Visibilité sur le «mur de logos» sur l'espace d'accueil Business France
- Intégration sur le flyer reprenant de façon synthétique votre activité et diffusé pendant le salon
- Invitation au temps de Networking
- Participation à un atelier d'interclustering avec d'autres pôles de compétitivité internationale.
- Visibilité sur le stand collectif AXELERA

Ce document dument complété est à nous retourner avant le **mercredi 27 mars 2024. 100% du prix de la transaction est payable à la commande** pour s'assurer de sa réservation. Une facture sera transmise par AXELERA dès réception du bulletin d'inscription. Cette facture pourra prendre en considération les frais et débours pris à la charge d'AXELERA pour des dépenses non prévues dans la description initiale de la prestation. Ces dépenses seront refacturées au participant à l'opération sur la base des frais réels engagés par AXELERA pour le compte du participant. Les factures sont recouvrables par AXELERA au comptant net et sans escompte, à compter de la date de la facture. Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite expressément adressée au prestataire. Afin de pouvoir satisfaire le plus grand nombre un espace par co-exposant sera donné en priorité. La facture correspondant au solde de la prestation sera émise par AXELERA au 3 mars 2024. \*

*Cette offre est valable seulement si 6 entreprises sont recrutées d'ici le mercredi 27 mars 2024.*

Bulletin à retourner **avant le mercredi 27 mars 2024** à [rim.kenzari@axelera.org](mailto:rim.kenzari@axelera.org) et/ou [celine.chataigner-reboul@axelera.org](mailto:celine.chataigner-reboul@axelera.org)

M/MME .....	e-mail .....
Société/Organisme (si filiale précisez) .....	N° TVA intracommunautaire .....
.....	Code NAF/APE .....
Secteur d'activité .....	.....
.....	N° Siret .....
Adresse .....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
Téléphone .....	.....

Cachet de l'entreprise  
Date et signature

## Conditions générales de vente :

### A. Participation

1. Toute entreprise souhaitant participer à la mission doit faire parvenir à AXELERA avec le bulletin d'inscription signé. A réception, AXELERA éditera une facture de 50% du montant total de la prestation, à régler par chèque ou virement afin de valider la participation. A défaut, AXELERA peut décider de refuser la participation de l'entreprise. A compter de la date d'envoi du bulletin d'inscription (cachet de la poste faisant foi), l'entreprise dispose d'un délai de 3 jours francs pour se rétracter. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée de l'entreprise et la rétractation donne lieu au remboursement intégral.  
2. Le bulletin d'inscription doit être dument complété, signé, daté. Seule la réception de l'ensemble de ces éléments (bulletin et règlement) permet de valider l'inscription et le droit, pour l'entreprise, de participer à la mission. Les

inscriptions seront comptabilisées par ordre de réception du dossier complet.  
3. AXELERA vous fera parvenir une facture acquittée pour le montant de la participation.

### B. Annulation

1. AXELERA se réserve le droit d'annuler la mission dès lors que son organisation deviendrait impossible et en cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions. Dans ce cas, les sommes perçues par AXELERA feront l'objet d'un remboursement. Il ne pourra être exigé d'AXELERA aucune indemnisation.  
2. En cas d'annulation du fait de l'entreprise, les frais de séjours engagés (frais de stand et d'exposition, transport, hébergement, prospection...) ne pourront être remboursés.  
3. Le présent règlement est soumis à la loi française.  
4. Tout différend découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci sera

tranché définitivement par le Tribunal compétent

### C. Assurance

Chaque participant s'engage à vérifier auprès de sa compagnie l'étendue de sa responsabilité civile durant la durée de la mission. La présente inscription ne comprend pas d'assurance responsabilité civile pour le participant. L'assurance rapatriement/maladie est à la charge de chaque participant.